

AUPPC

Assemblée Générale Ordinaire

du 17 novembre 2018

Compte rendu

L'Association des Usagers du Port de Plaisance de Carentan compte 52 adhérents dont 24 étaient présent ce jour.

Bilan de notre action durant l'année écoulée et propositions pour 2019 :

1) Action CLUPP et Conseil Portuaire.

En fin d'année 2017 a eu lieu la promulgation de l'arrêté constitutif du Conseil Portuaire du port de Carentan. Depuis, un Conseil Portuaire a eu lieu. Mais la loi en prévoit deux par an il y a donc eu, encore une fois, un manquement à la loi.

En plus, bien qu'ils soient consultatifs, des votes doivent avoir lieu sur les questions soulevées ou à l'ordre du jour et le résultat consigné dans le compte-rendu. Ce que nous avons eu du mal à faire valoir.

A l'heure de notre AG, l'assemblée du CLUPP n'a pas encore eu lieu. Elle doit se tenir une fois par an. La précédente a eu lieu le 28 décembre 2017. Convoqués à la hâte trois jours avant et sans ordre du jour, nous avons déploré encore une fois le manque de sérieux de notre gestionnaire et le mépris dont nous sommes l'objet.

2) Action Remboursement de la Taxe de Sejour Forfaitaire établie durant 6 années.

Nous avons convoqué une AG extraordinaire, cette année, afin de procéder à un changement de statuts de notre association afin de pouvoir ester en justice. Ceci a été motivé par les non-réponses de la CCBDC. Nous envisagions donc de la poursuivre en justice pour délit de concussion (**Article 432-10**).

En juin, le problème a été réglé pour tous les réclamants. Mais, nous avons fait savoir par voie d'affiche et sur notre site Web que ce que nous avons obtenu pour nos adhérents, chaque plaisancier concerné par cette taxe indument perçue peut en réclamer son remboursement à la CCBDC.

3) Action Communication sur l'activité du port.

Il semblerait qu'elle soit liée à l'utilisation du logiciel Alizé, un outil de gestion de l'activité du port qui permet de nous donner le rapport d'activité (nombre de résidents, nombre de visiteurs) pour qu'on puisse juger de sa fréquentation.

Ce logiciel, qui permet aussi de mettre en œuvre le Passeport Escalé, est encore à l'essai à la Capitainerie. Bientôt (quand ?) nous aurons le rapport d'activité du port.

5) Action **Amélioration du port.**

La rampe de sortie d'échelle de secours située dans le sas de l'écluse a été installée. C'était suite à une suggestion d'un de nos adhérents confronté à ce problème de rétablissement du corps sur le quai.

Les civeliers posent toujours problème. Notre proposition avait été de rapatrier un ponton d'occasion depuis St Vaast et de l'installer dans la Taute. La solution envisagée par la Capitainerie est de rallonger le ponton existant en plantant un duc d'Albe.

Le problème d'appel de l'éclusier est résolu de la façon suivante : un numéro de portable nous sera communiqué. Depuis la mer, quand nous arriverons dans la boucle avant la grande ligne droite finale, nous avertirons l'éclusier par téléphone. Pour le départ, juste après avoir largué les amarres, nous avertirons l'éclusier par ce même numéro.

Le numérotage des perches du canal. Les plaques numérotées sont réalisées. Nous les avons proposées à notre gestionnaire qui les a acceptées. Reste à les poser sur les perches. Il est bien évident que nous serons là le jour où elles seront fixées pour contrôler le sérieux du travail effectué.

6) **L'attractivité du port.**

Le Tour des Ports de la Manche partira de Carentan le 7 juillet 2019. Cette fois-ci, c'est officiel. La date a été publiée dans la Presse de la Manche.

La SPL des ports de la Manche (est-ce notre futur gestionnaire ?) organise un cabotage au départ de Carentan jusqu'à Barfleur du 20 au 27 juillet 2019.

7) **Choix du pavillon et du guidon** symbolisant notre association.

Il a été proposé à l'assemblée le choix entre plusieurs versions. Soumises au vote, c'est cette version qui a été retenue :



Notre pavillon et notre guidon s'arboreront sur nos bateaux quand nous aurons lancé la fabrication après consultation de divers fabricants et, en dernier lieu, après avoir reçu votre commande ferme.

8) Présentation de l'UNAN par Lucien Poirot de AUPPSV (St Vaast).

Chaque adhérent de notre association est adhérent à l'UNAN-Manche par la part de sa cotisation (2 euros) qui est reversée. Voici la hiérarchie : UNAN (Union Nationale des Navigateurs) > union locale de la façade littorale de la Manche qui fédère elle-même des associations de navigateurs (clubs, associations d'utilisateurs).

Lucien Poirot, président de l'Association des Usagers du Port de Plaisance de St Vaast, est venu nous faire un exposé sur l'UNAN, son rôle de défense auprès des législateurs français et européens, son fonctionnement. Notre correspondant à l'UNAN Manche de notre association est notre vice-président, Philippe Verland.

9) Nous abordons maintenant le renouvellement du tiers sortant.

La composition du bureau, votée à l'unanimité, reste inchangée. La cotisation de 15 euros reste inchangée.

La séance est levée à 20h15

Le buffet « chaud et froid » organisé par les Membres, se terminera à **21h30**.

Compte rendu fait à Carentan, le 28 janvier 2019
par le secrétaire et la vice-secrétaire de l'AUPPC.